



Conseil économique et social

Distr. générale
29 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

Première session

Genève, 18 et 19 novembre 2014

Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa première session

I. Introduction

1. La première session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable s'est tenue les 18 et 19 novembre 2014¹.

II. Participation

2. Ont participé à la réunion 79 experts des États membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE): Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Grèce, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Pologne, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

3. Un représentant de l'Union européenne (UE) était également présent.

4. Des experts iraniens ont participé à la réunion en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

5. Ont participé en outre à la réunion des représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'initiative de «L'énergie durable pour tous», de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Initiative de l'Europe

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>. Les documents de séance non officiels et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur la section du site Web de la CEE consacrée à l'énergie renouvelable: <http://www.unece.org/energy/se/gere.html>.



centrale, de la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Chambre de commerce internationale, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de la Société financière internationale (SFI), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Fondation pour les Nations Unies.

6. Des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et du monde universitaire ainsi que des experts indépendants ont également participé à la réunion.

7. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a fait le point, à l'intention du Groupe d'experts, des décisions pertinentes adoptées par le Comité exécutif de la CEE, notamment à propos du plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015. Il a appelé l'attention sur le mandat fondamental du Comité de l'énergie durable, qui est d'assurer à tous l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, conformément à l'initiative «L'énergie durable pour tous» du Secrétaire général de l'ONU, et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. Il a indiqué que le Groupe d'experts, conformément à son mandat, mène des activités concrètes et axées sur les résultats.

8. Le secrétariat a présenté les principales réalisations attendues et les activités menées, dont deux réunions de réflexion avec des intellectuels de premier plan, trois documents informels (sur l'état de développement de l'énergie renouvelable, sur l'accès à l'énergie et sur les politiques de référence dans la région de la CEE) et deux mémorandums d'accord signés des partenaires importants. Le secrétariat a présenté une proposition de projet de rapport de situation sur l'énergie renouvelable dans la région de la CEE en collaboration avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21).

9. Le Groupe d'experts de l'énergie a axé les travaux de sa première session sur les thèmes suivants: Quelle est la bonne façon de développer et de mettre en œuvre les énergies renouvelables? Comment peut-on aider les collectivités qui n'ont pas accès à l'énergie dans la région de la CEE? et Comment améliorer le cadre d'un marché compétitif pour les énergies renouvelables?

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.7/2014/1.

10. L'ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.7/2014/1 a été adopté sans modifications.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe d'experts a élu M. Ulrich Benterbusch (Allemagne) Président et M^{me} Maria Raytcheva (Bulgarie), M. Nazir Ramazanov (Azerbaïdjan), M. Andrei Miniankou (Belarus), M. Zeljko Juric (Croatie) et M. Martin Scigan (Pologne) Vice-Présidents pour deux ans. Le Groupe d'experts est convenu d'inviter d'autres parties prenantes.

12. Le Groupe d'experts a invité d'autres parties prenantes à participer aux activités du Bureau pour une période de deux ans afin de renforcer ses activités. M. Paolo Frankl (AIE), M. Jeffrey Skeer (IRENA) et M^{me} Christine Lins (REN21) ont accepté de faire partie du Bureau pendant deux ans.

13. Les autres parties prenantes qui se déclarent intéressées peuvent également participer aux réunions du Bureau ou demander à être consultées régulièrement et à être associées étroitement aux travaux du Bureau en cours. L'ordre du jour et les rapports des réunions du Bureau seront affichés sur le site Web de la CEE.

14. Le Groupe d'experts a remercié le Bureau du Comité de l'énergie durable pour son invitation à être représenté de droit au Bureau par son président.

15. Le Président a formulé des observations liminaires, dans lesquelles il présente le plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015 et ses objectifs concrets.

V. État de développement de l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/ENERGY/GE.7/2014/4 – Rapport sur quelques acteurs internationaux de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE; Document informel ECE/ENERGY/GE.7/2014/INF.1 – État de l'énergie durable dans la région de la CEE.

16. Le Groupe d'experts a évoqué l'état de développement de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE, signalant des lacunes sur le plan des connaissances et certaines dispositions que pourrait prendre le Groupe d'experts. L'accent a été mis sur les partenariats avec les principaux acteurs internationaux déjà présents dans la région de la CEE et sur la qualité et la cohérence des données dans la région.

17. La Secrétaire exécutive de REN21 a prononcé une déclaration liminaire annonçant la signature d'un Mémoire d'accord entre la CEE et REN21 le 19 novembre 2014. Elle a exposé aux participants certains des points essentiels du rapport annuel de REN21 sur la situation de l'énergie renouvelable dans le monde, qui dresse un tableau complet et actualisé des faits nouveaux en ce qui concerne le marché et le secteur des énergies renouvelables et les investissements et les politiques dans ce domaine de par le monde.

18. Le consultant de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) a résumé les principaux éléments et conclusions des documents élaborés pour informer le Groupe d'experts de l'état de développement de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE sur la base des données actuelles et pour définir des activités futures qui soient pleinement complémentaires avec celles des autres grands acteurs dans le domaine de l'énergie renouvelable.

19. Le représentant de l'AIE a présenté une vue d'ensemble des évolutions récentes et des prévisions dans le domaine de l'énergie renouvelable. Il a montré en quoi la période des dix dernières années avait été une réussite pour le secteur de l'énergie renouvelable. Cependant, la croissance des sources d'énergie renouvelable n'est pas aussi rapide qu'elle pourrait l'être dans les pays non membres de l'OCDE. Il est essentiel de disposer d'un cadre directif stable et de prendre en compte le lien entre risques et investissement pour accroître l'utilisation de ce type d'énergie.

20. Le représentant de l'IRENA a proposé différentes façons d'accélérer le déploiement de l'énergie renouvelable, en mettant particulièrement l'accent sur l'Europe du Sud-Est. Il a souligné la nécessité de montrer aux entreprises de services publics et aux autorités réglementaires que les ressources renouvelables sont abondantes et peuvent être développées de manière peu onéreuse. Il a aussi estimé qu'il importe d'ouvrir les marchés de l'électricité sur une base équitable à des investisseurs de projets renouvelables de toutes dimensions. Il conviendrait également de s'attaquer aux nombreux obstacles réglementaires

et administratifs, de développer l'infrastructure de transmission et de mettre au point des possibilités de financement novatrices. Dans le secteur de la construction, des audits sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable peuvent aider à définir une série de mesures offrant un retour sur investissement attrayant aux petites entreprises et aux propriétaires de bâtiments.

21. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction le rapport sur la situation de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE élaboré pour la première session du Groupe avec le concours de la GIZ, a pris acte des lacunes importantes dans les données pour la région et a recommandé des activités futures avec les partenaires concernés, dont REN21, l'AIE et l'IRENA. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à élaborer un rapport de situation sur l'énergie renouvelable pour la région de la CEE en 2015, en collaboration avec ses principaux partenaires, qui constituera un outil concret visant à augmenter encore l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région, et a demandé aux gouvernements et aux autres organisations d'apporter un appui financier ou technique à la réalisation du rapport en question.

22. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à examiner les moyens de réaliser une étude sur le potentiel et la compétitivité des technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE en collaboration avec l'AIE, l'IRENA, REN21, d'autres partenaires internationaux importants ainsi que d'autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable, sous réserve que des fonds soient disponibles.

23. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à établir au cours de l'exercice biennal 2016-2017 un rapport de suivi des progrès du déploiement des énergies renouvelables dans la région de la CEE dans le cadre du suivi du rapport de situation sur l'énergie renouvelable, et d'étudier les moyens éventuels de collecter des fonds en vue de l'élaboration périodique de ce rapport.

24. Un représentant de l'Organisation internationale des énergies durables (ISEO) a informé les représentants sur la nécessité pour le Groupe d'experts de collaborer avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), et de participer à l'élaboration des normes. La CEE est en liaison avec les Comités techniques de l'ISO concernant plus de 50 dossiers (par exemple, en matière de transports et de commerce).

VI. Accès à l'énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour)

Document: Document informel ECE/ENERGY/GE.7/2014/INF.2 – Access to Energy in the ECE Region.

25. Au cours du débat sur l'accès à l'énergie, il a été précisé que l'accès aux services énergétiques n'est limité que dans quelques pays. De fait, la région de la CEE affiche des taux d'électrification très élevés (de 98,6 à 100 %), même si l'accès total aux services énergétiques n'est pas encore atteint.

26. L'expert arménien a présenté les principales caractéristiques du développement de l'énergie renouvelable en Arménie, où l'accent est mis particulièrement sur le développement des énergies renouvelables pour accroître l'indépendance et la fiabilité des approvisionnements énergétiques. Il a présenté une vue d'ensemble des principaux objectifs dans le secteur de l'énergie, y compris l'énergie renouvelable, du Gouvernement arménien.

27. L'experte du Kazakhstan a présenté une vue d'ensemble du système de promotion des énergies renouvelables et du projet de transition vers une économie verte au Kazakhstan. Elle a fait état de la loi adoptée pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et de l'assistance ciblée proposée par le Gouvernement kazakh.

28. Le représentant de la SFI a rendu compte au Groupe d'experts du Programme des Balkans sur l'énergie renouvelable et de la stratégie intégrée appliquée par la SFI pour ouvrir le marché des énergies renouvelables de la région des Balkans au moyen de services de conseil et d'investissement ponctuels.

29. Le représentant de l'UE a indiqué que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont un aspect central des politiques climatiques et énergétiques à long terme de l'Union. Il est important d'indiquer clairement ce que l'on souhaite (le «quoi»), les raisons qui motivent ce choix (le «pourquoi») et la façon dont on entend y parvenir (le «comment»). Sur le premier point (le «quoi»), l'UE et ses États membres ont obtenu des résultats positifs en fixant une stratégie générale assortie d'objectifs clairs. La stratégie 20-20-20 de 2008 de l'UE devrait atteindre d'ici à 2020 ses objectifs consistant à produire 20 % de l'énergie consommée par des sources d'énergie renouvelable et à améliorer de 18 à 19 % environ l'efficacité énergétique par rapport aux niveaux de 1990. En octobre 2014, le Conseil européen a adopté une nouvelle stratégie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990, à porter la part des énergies renouvelables à 27 % au moins, et à augmenter l'efficacité énergétique d'au moins 27 % par rapport à 1990. Sur le deuxième point (le «pourquoi»), un message politique positif et un discours positif sont nécessaires. L'énergie renouvelable est bonne pour l'énergie durable, est fondamentale pour enrayer les changements climatiques, contribue à un système énergétique diversifié et est judicieuse sur le plan économique car elle réduit les coûts de production et crée des emplois et de la croissance dans l'économie verte. Sur le troisième point (le «comment»), les décideurs du secteur public (aux échelons national, régional et municipal) et du secteur privé devraient disposer d'une panoplie de mesures et de technologies d'énergie renouvelable très concrètes et à fort impact, dans tous les domaines (solaire, hydroélectrique, éolien, etc.). L'UE dispose de moyens d'appui utiles, dont le Partenariat oriental, le Programme relatif à l'énergie durable pour l'Asie centrale, la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et le Mécanisme d'investissement pour l'Asie centrale. Les travaux concernant les cadres directifs et les mesures financières sont du ressort d'autres acteurs internationaux.

30. L'accès à des services énergétiques fiables et modernes est l'un des principes fondamentaux de l'initiative «L'énergie durable pour tous». En partant d'études visant à recenser les collectivités qui n'ont pas actuellement accès à l'énergie dans la région de la CEE, le Groupe d'experts est invité à proposer des moyens de garantir l'accès de ces collectivités à des sources d'énergie renouvelable ou de substitution, éventuellement au moyen d'un plan d'action pour «L'énergie durable pour tous» dans la région de la CEE.

31. Le Groupe d'experts a pris note du document sur l'accès à l'énergie dans la région de la CEE et de la nécessité d'établir une liste des collectivités n'ayant pas accès à l'énergie, puis d'élaborer un plan d'action «L'accès à l'énergie pour tous», qui propose des moyens concrets d'aider ces collectivités.

32. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à faire figurer l'examen de données et d'informations sur les collectivités n'ayant pas accès à l'énergie dans le rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE en 2015, au moyen d'un questionnaire adressé aux États membres intéressés afin de recueillir des données et des renseignements si nécessaire, et d'engager un large dialogue avec le concours du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et d'autres acteurs internationaux.

33. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de coopérer avec un grand nombre de partenaires dans le domaine de l'énergie renouvelable afin de déterminer les meilleures pratiques en matière d'utilisation de l'énergie renouvelable dans les zones dépourvues d'accès à l'énergie et d'aider les parties prenantes à déterminer et mettre au point des solutions pour les collectivités qui n'ont pas accès à l'énergie aujourd'hui.

VII. Meilleures pratiques relatives à l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)

Document: Document informel ECE/ENERGY/GE.7/2014/INF.3 – A Framework for Developing Best Practice Guidelines to accelerate Renewable Energy Uptake.

34. Des représentants de l'Agence allemande de l'énergie (Dena), d'Abengoa, de BP Biofuels, de la BEI et du Partenariat mondial sur les bioénergies de la FAO ont présenté des exposés.

35. L'énergie renouvelable entre progressivement dans le bouquet énergétique mondial même si beaucoup reste à faire. Le Groupe d'experts est invité à débattre des enseignements tirés des politiques de l'énergie renouvelable dans la mesure où la conception de ces formes d'énergie et les mécanismes visant à en renforcer l'utilisation ne cessent d'évoluer. Le Groupe d'experts est invité à examiner les bonnes pratiques, les mesures les plus efficaces et les procédures à suivre pour une transition énergétique vers une utilisation sensiblement plus importante de l'énergie renouvelable, en vue d'établir des normes de la CEE pour les énergies renouvelables à long terme.

36. Le Groupe d'experts a pris note des travaux préliminaires menés par le secrétariat et décidé d'établir une liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques à mener pour les promouvoir et favoriser l'échange de données d'expérience, d'enseignements et de bonnes pratiques entre les experts des États membres, dans la perspective d'un accroissement sensible de la production d'énergie à partir des sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques.

37. Le Groupe d'experts a recommandé de créer une équipe spéciale sur les pratiques de référence, qui mènerait l'essentiel de ses travaux par voie de consultations électroniques, et serait composée de représentants des principales parties prenantes (gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations financières et organisations internationales, ainsi que les entreprises d'énergie et les milieux universitaires), afin d'élaborer une liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques à mener pour les promouvoir, dans le but éventuel d'établir des normes de la CEE en matière d'énergie renouvelable à long terme.

VIII. Questions transversales et coordination des travaux sur l'énergie renouvelable (point 6 de l'ordre du jour)

38. De par leur caractère, les technologies de l'énergie renouvelable ont des conséquences importantes pour tout un ensemble de secteurs. Les participants ont réfléchi à la manière d'aborder des questions transversales comme le logement durable qui font aussi intervenir l'efficacité énergétique ou les interactions avec la question du gaz. Le Groupe d'experts a abordé des thèmes transversaux de ce type et a été informé de la coordination au sein du Comité de l'énergie durable, avec d'autres comités sectoriels de la Commission et avec d'autres parties prenantes dans le contexte du projet de plan de travail.

39. Le Groupe d'experts est convenu de renforcer la coopération et les synergies avec d'autres organes subsidiaires du sous-programme de l'énergie durable, notamment avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de la classification des ressources en ce qui concerne l'application aux sources d'énergie renouvelable de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales 2009 (CCNU-2009) ainsi qu'avec d'autres sous-programmes de la CEE, notamment le sous-programme sur le bois et la foresterie mené conjointement avec la FAO, le sous-programme logement et aménagement du territoire et le sous-programme statistique, et dans le cadre de la contribution globale de la CEE au processus des objectifs de développement pour l'après-2015.

40. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction du renforcement de la collaboration entre la CEE et les partenaires concernés, dans le cadre, notamment, d'accords spécifiques comme le mémorandum d'accord avec REN21, le mémorandum d'accord avec l'IRENA et la lettre d'accord avec l'AIE.

41. Le Groupe d'experts a invité les Présidents du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et du Groupe d'experts du gaz à étudier les moyens de renforcer leur coopération pour la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs. Il leur a aussi recommandé d'élaborer un projet d'activités communes qui tirerait parti des synergies entre les deux groupes et éviterait les doubles emplois, compte tenu du fait que l'énergie renouvelable et le gaz sont indissociablement liés.

IX. Rôle de la Commission économique pour l'Europe dans la réalisation des objectifs de l'initiative «L'énergie durable pour tous» du Secrétaire général de l'ONU (point 7 de l'ordre du jour)

42. Le représentant de l'initiative «L'énergie durable pour tous» à New York a présenté un exposé d'orientation sur les mesures préconisées par le Secrétaire général de l'ONU dans cette initiative en ce qui concerne la région de la CEE. Le Groupe d'experts a examiné la contribution qui pourrait être apportée à la réalisation des objectifs de cette initiative et de ceux qui ont été ou seront adoptés dans le cadre d'autres processus mondiaux, notamment le programme de développement durable pour l'après-2015 et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

43. Le Groupe d'experts a été informé de la Déclaration conjointe des Secrétaires exécutifs des Commissions régionales de l'ONU au cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, tenu à Hammamet (Tunisie), du 4 au 7 novembre 2014 et notamment de ses aspects relatifs à l'énergie.

X. Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2014-2015 (point 8 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.7/2014/3 – Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2014-2015.

44. Le Groupe d'experts a décidé du plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2014-2015 et a demandé au secrétariat de le soumettre au Comité de l'énergie durable pour accord, puis au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

45. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'élaborer pour sa prochaine session un projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017 en collaboration avec le Bureau du Groupe d'experts et avec les États membres.

XI. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

46. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

XII. Rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)

Document: GERE-1/2014/INF.1 (document de séance non officiel): Draft Conclusions and Recommendations for the Group of Experts on Renewable Energy.

47. Le Président a résumé, avec l'aide du secrétariat, les conclusions et les recommandations précédemment acceptées. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires. Après avoir été revu par les services d'édition, le rapport sera publié sur les pages du site Internet de la CEE consacrées à l'énergie renouvelable².

XIII. Dates de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour)

48. Le Groupe d'experts a constaté qu'il lui était difficile d'achever ses travaux en une journée et a demandé qu'il soit envisagé d'augmenter la durée de ses réunions futures à deux journées par an.

49. Les dates de la deuxième session du Groupe d'experts sont fixées provisoirement au 12 et au 13 octobre 2015, à Genève.

² <http://www.unece.org/index.php?id=35377>.

Annexe I

Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2014-2015

I. Introduction

1. À l'annexe II de sa décision relative au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/7), le Comité exécutif crée le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable en chargeant celui-ci de mener des activités concrètes axées sur des résultats qui, en accord avec l'initiative «L'énergie durable pour tous» du Secrétaire général, contribue sensiblement à augmenter l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi qu'à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts aura pour tâches principales: a) le dialogue sur les réglementations et les politiques; et b) l'échange de bonnes pratiques sur les diverses sources d'énergie renouvelable, y compris la biomasse, en vue d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
3. Le mandat du Groupe est approuvé jusqu'en décembre 2015, et peut être prolongé.

II. Activités concrètes

4. Le Bureau du Comité de l'énergie durable et les candidats désignés pour siéger au Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable proposent de mener les activités suivantes:

A. Quantifier l'état de développement des sources d'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Descriptif: Le Groupe d'experts quantifie l'état de développement des sources d'énergie renouvelable afin d'établir des données de base pour ses activités ultérieures, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21).

Tâches à mener:

- a) Passer en revue les études ou analyses pertinentes pour dresser l'état des lieux de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE; et
- b) Dans le contexte de cet examen, effectuer au besoin une enquête auprès des États membres de la CEE sur leur situation nationale et les projets, les mécanismes et les instruments nationaux qui contribuent de façon significative à développer l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région.

Résultats attendus: Rapport à adresser au Groupe d'experts pour examen.

Calendrier:

- a) Examen des publications au niveau régional: rapport préliminaire établi à partir des données existantes, à soumettre pour novembre 2014; rapport technique sur la situation de l'énergie renouvelable dans la région, en collaboration avec les principaux partenaires, à soumettre pour novembre 2015, sous que des ressources soient disponibles;
- b) Présentation des résultats au Comité de l'énergie durable: sessions de 2014-2015.

B. Recenser et appuyer les collectivités qui n'ont pas accès à l'énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Descriptif: Si demande lui en est faite, le Groupe d'experts aidera les États membres à recenser les collectivités qui n'ont pas accès à l'énergie. Il proposera également des moyens de faire en sorte que ces collectivités aient accès à des sources d'énergie renouvelable ou de substitution dès que possible. Il pourrait être demandé au secteur privé d'aider à atteindre cet objectif.

Tâches à mener:

- a) Dresser une carte des collectivités qui n'ont pas accès à l'énergie dans la région de la CEE;
- b) Engager un dialogue multipartenaires sur la fourniture d'électricité et de chauffage à partir de sources d'énergie renouvelable à ces collectivités. Recenser les acteurs concernés parmi les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations financières et les organisations internationales, ainsi que dans le secteur privé et les milieux universitaires, et prendre contact avec eux;
- c) Concevoir un plan d'action sur l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE, en collaboration avec les autres groupes d'experts et avec le Comité, et en commencer l'application avec le concours du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et d'autres acteurs internationaux, afin que les collectivités concernées aient rapidement accès à l'énergie;
- d) Déterminer, en dialoguant par voie électronique avec ces acteurs, une liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques pour les promouvoir susceptibles de contribuer à l'utilisation et à la mise en place de technologies d'énergie renouvelable dans les zones de la région de la CEE dépourvues d'accès à l'énergie.

Résultats attendus:

- a) Carte les collectivités dépourvues d'accès à l'énergie;
- b) Liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques pour les promouvoir;
- c) Plan d'action sur l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE.

Calendrier:

- a) Inventaire préliminaire des collectivités dépourvues d'accès à l'énergie: novembre 2014; établissement de la carte des collectivités à compter de novembre 2015;
- b) Liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques pour les promouvoir susceptibles de contribuer à l'utilisation et à la mise en place de technologies d'énergie renouvelable dans les zones de la région de la CEE dépourvues d'accès à l'énergie: avant-projet fondé sur les travaux existants d'autres acteurs internationaux, à soumettre pour février 2015;
- c) Finalisation et exécution du plan d'action: en cours.

C. Favoriser les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe sur les moyens de contribuer de façon significative au développement de l'utilisation de l'énergie renouvelable

Descriptif: Le Groupe d'experts favorise les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les États membres, les organisations internationales concernées et les autres parties prenantes concernant les moyens d'accroître sensiblement la production d'énergie à partir des sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Ces activités sont menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE et le Groupe de la Banque mondiale.

Tâches à mener:

a) Recenser les principaux acteurs parmi les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations financières et les organisations internationales ainsi que les entreprises d'énergie et les milieux universitaires et prendre contact avec eux; coopérer avec eux (par voie d'échanges électroniques); établir une liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques pour les promouvoir susceptibles de contribuer à un développement significatif de l'utilisation de l'énergie renouvelable;

b) Produire une liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques à mener pour les promouvoir, qui indique également les pays où elles sont déjà appliquées, pour faciliter les échanges d'expérience entre tous les experts de la région; et

c) À partir des éléments qui précèdent, aider les pays qui en font la demande à élaborer des plans d'action nationaux pour l'énergie renouvelable qui contribuent à une amélioration sensible de l'utilisation de l'énergie renouvelable et à une transition énergétique dans les États membres de la CEE. Ce travail sera mené en collaboration avec d'autres acteurs tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

d) Recenser les travaux sur les normes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique et l'étiquetage connexe menés par diverses instances (les organismes nationaux, s'agissant des certificats d'économie d'énergie et la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), notamment) et élaborer des propositions sur l'établissement de normes de la CEE pour l'énergie renouvelable, en collaboration avec les organisations internationales de normalisation.

Résultats attendus:

a) Liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques pour les promouvoir, indiquant les pays où elles sont déjà appliquées, et des moyens d'augmenter sensiblement l'utilisation de l'énergie renouvelable;

b) Aide aux pays qui en font la demande pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur l'énergie renouvelable;

c) Propositions en vue de travaux ultérieurs sur l'élaboration et la mise en place de normes de la CEE pour l'énergie renouvelable à long terme.

Calendrier:

a) Présentation de la première version de la liste mentionnant les principaux domaines d'action à la première réunion officielle du Groupe d'experts: mars 2015;

- b) Améliorer et finaliser la liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques pour les promouvoir: à compter de février 2015;
- c) Sur cette base, assurer un appui sur demande concernant les plans d'action sur l'énergie renouvelable: à partir de février 2015;
- d) Propositions préliminaires en vue de travaux ultérieurs sur les bonnes pratiques et les méthodes possibles pour élaborer des normes: novembre 2015.

D. Activités complémentaires

5. Les États membres voudront peut-être également décider de développer d'autres activités concrètes et axées sur des résultats du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des mandats adoptés, en coopération notamment avec l'IRENA, l'AIE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation internationale des énergies durables et d'autres acteurs concernés, et de mener une analyse du potentiel et de la compétitivité des technologies fondées sur l'énergie renouvelable dans la région, par rapport à la production d'énergie fondée sur les combustibles fossiles.

6. Les activités du sous-programme sur l'énergie durable complètent celles d'autres sous-programmes de la CEE, en particulier le sous-programme sur le bois et la foresterie mené conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le sous-programme logement, aménagement du territoire et population, et le sous-programme statistique, et sont réalisées en coordination et en coopération avec ces sous-programmes.
